

Monsieur Bernard Cazeneuve
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

Paris, le 12 octobre 2015

Objet : Fonds Asile Migration Intégration

Copie : M. Pierre-Antoine MOLINA, Directeur Général des étrangers en France
M. Dimitris Avramopoulos, Commissaire – Migration, affaires intérieures et citoyenneté
M. Laurent MUSCHEL, Directeur Migration Asile Commission Européenne

Monsieur le Ministre,

Dans le contexte de crise actuelle de la demande d'asile, la France s'est engagée à augmenter et à améliorer l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés sur son sol, et nous nous en réjouissons. Nos organisations se trouvent en première ligne dans cet accueil et se mobilisent pour assurer au mieux leurs missions dans ce nouveau contexte.

Cependant nous souhaitons vous alerter sur des facteurs de fragilisation de nos associations, qui affaiblissent sérieusement leur capacité financière à poursuivre ces missions, alors même que l'État nous sollicite pour participer à cet effort de grande ampleur.

Il est difficile de demander à nos associations de se mobiliser davantage si nous ne recevons pas, dans des délais raisonnables, les sommes qui nous sont dues par l'État.

Nous portons des projets qui s'inscrivent dans les politiques publiques relatives à l'accueil des demandeurs d'asile. Ces projets sont co-financés par l'Union européenne à travers le Fonds européen pour les réfugiés (jusqu'en 2013 inclus) devenu le Fonds Asile, Migration, Intégration (depuis 2014), et nous rencontrons de nombreuses difficultés du fait des conditions de gestion de ces fonds.

1 - Concernant le Fonds européen pour les réfugiés (FER) :

A – Les difficultés liées aux retards de paiement

Malgré les missions réalisées à l'égard des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale, **nos organisations n'ont toujours pas reçu le versement du solde des fonds FER au titre des projets co-financés pour l'année 2011**. Aucune annonce d'un calendrier de versement pour ces fonds ne nous a été communiquée à ce jour, malgré les

demandes des porteurs de projets. Par ailleurs, certains d'entre nous n'ont pas encore reçu non plus le solde des financements au titre du FER 2012.

Ce non-paiement du solde, qui porte sur 50% des dépenses éligibles, près de quatre années après la clôture de l'action, n'est pas acceptable.

Il fragilise nos organisations et génère des coûts importants (problèmes de trésorerie, découverts bancaires ou coûts des emprunts à la charge des associations, limitations de certains investissements, voire licenciements de personnels...).

De plus, nous obtenons rarement des réponses satisfaisantes à nos demandes à ce sujet, les réponses qui nous sont faites consistant le plus souvent à renvoyer la responsabilité de cette situation sur la Commission européenne ou sur nos associations.

C'est pourquoi nous sollicitons le versement de ces fonds dans les meilleurs délais, le cas échéant par une avance sur des fonds nationaux si les fonds européens n'ont pas encore été versés à la France.

B – La difficulté des projets concernant les mineurs isolés étrangers

Plus spécifiquement, nous vous demandons également de prendre acte de l'inadéquation du financement FER pour **les programmes d'accueils de mineurs isolés**, projets dont la raison d'être et l'objectif sont partiellement ou indirectement liés aux objectifs de ce fonds.

La problématique des mineurs isolés étrangers relève avant tout de la protection de l'enfance. Un faible nombre de ces mineurs dépose une demande d'asile. Les dispositifs qui prennent en charge les mineurs étrangers isolés étaient pourtant conventionnés sur 2012 et 2013 par le FER, l'État ayant accepté le montage financier et l'objectif du projet. Cependant, l'information sur la limitation du périmètre du public cible aux jeunes qui ont effectivement déposé une demande d'asile avant la fin du projet n'a été communiquée qu'en 2014 (rétroactivement sur les années 2012 et 2013) et a conduit à annuler l'intégralité du financement FER sur les années concernées. Les associations sont donc en réelles difficultés financières sur ces projets, faute de recouvrement de leurs frais de fonctionnement. Ces frais devraient pouvoir être pris en charge par l'État, compte tenu des engagements financiers qui avaient été pourtant promis.

2 - Concernant le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) :

La mise en place du FAMI s'est accompagnée d'annonces et de mesures dont nous pouvons nous féliciter, notamment à travers la mise en place de financements pluri-annuels et le souhait de clarification et de simplification de la gestion et des contrôles.

Malheureusement, dans la pratique, nous rencontrons là encore des difficultés et des interrogations.

A – La production incessante de nouvelles règles rétroactives

Contrairement aux objectifs affichés de clarification dans la mise en place du FAMI, les demandes d'informations aux porteurs de projets continuent d'être rétroactives. Il s'agit

notamment de la **mise en place de nouveaux indicateurs et sous-indicateurs extrêmement précis et nombreux** pour les projets conventionnés en 2014, dont la production met en difficulté les associations en alourdissant considérablement leur gestion, sans que le coût de cette gestion n'ait pu être intégré au budget. Cette nouvelle charge administrative est d'autant plus mal acceptée que la pertinence de certains indicateurs échappe au sens commun, dès lors qu'il s'agit de fournir ces indicateurs (sexe, tranches d'âge, nationalité) pour des publics qui ne sont pas encore connus.

Nous souhaitons donc que la gestion de ce fonds soit enfin stabilisée et que s'établissent des rapports plus transparents entre les services de contrôle et les porteurs de projet. Il est indispensable que cesse la production, chaque année, de nouveaux indicateurs ou de nouvelles modalités de contrôle ayant une portée rétroactive. Cela, vous le comprendrez, ne manque pas de porter préjudice aux rapports de confiance auxquels nous tenons entre l'Etat et les associations dans la gestion du FAMI.

Au-delà de la lourdeur des procédures, c'est l'insuffisance du dialogue entre nos organisations et vos services que nous regrettons. Les réunions d'information ou les groupes de travail organisés autour des fonds européens se résument trop souvent à une simple présentation des règles que nous devons respecter, de façon rétroactive par rapport à la mise en œuvre des projets.

B – La baisse inacceptable des financements pour 2015

Enfin, **les notifications de conventionnement pour l'année 2015** sont en cours de réalisation auprès des associations, et nous sommes nombreux à constater avec surprise que les subventions allouées sont très en deçà des budgets demandés, et que les décisions sont notifiées à trois mois de la fin de l'exercice budgétaire, à un moment où les organismes concernés n'ont plus aucune marge de manœuvre pour intégrer ces baisses.

S'agissant des plateformes de premier accueil des demandeurs d'asile, en particulier, ce sous-financement européen, sans mécanisme prévu de compensation par l'OFIL, hypothèque fortement les équilibres de gestion des associations et revient, *de facto*, à transférer la charge du financement complémentaire sur les gestionnaires. L'argument tiré d'enveloppes limitatives et de la baisse des flux de la demande d'asile en 2014 n'est pas recevable à l'heure où nos associations sont sollicitées pour faire face à une augmentation de la demande d'asile.

Monsieur le Ministre,

Si nous devons relever ensemble le défi de mieux accueillir et de mieux accompagner les demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale, il est nécessaire de disposer de procédures de gestion du FAMI, tant lors du conventionnement que lors du contrôle de l'exécution financière, dont la finalité dernière soit bien, dans le respect des règles d'engagement des finances publiques, l'amélioration des prestations rendues aux personnes par les organisations conventionnées.

A cet égard, l'appel d'offre en cours de réalisation sur les prestations de premier accueil des demandeurs d'asile doit nécessairement prendre en compte l'augmentation réaliste des

prochains flux de demandeurs d'asile et de réfugiés tels qu'ils ont été décidés au niveau européen, notamment sous votre impulsion, et ce sans attendre la fin de l'année 2016.

C – La nécessaire mise en place d'un comité de suivi national

Nous avons demandé à plusieurs reprises la mise en place d'un comité de suivi national du **FAMI**, comme c'est le cas pour les fonds structurels (Fonds Social Européen et Fonds Européen de Développement des Régions) pour faire des points réguliers sur l'avancement de la programmation du FAMI par la France et ouvrir un espace de dialogue entre les autorités de gestion et les porteurs de projets. Cette instance regrouperait les principaux interlocuteurs de l'Etat, la Commission européenne et les associations et autres porteurs de projets. Nous n'avons à ce jour pas eu de réponse à cette proposition.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous sollicitons votre intervention pour que nos difficultés soient pleinement prises en compte et que nous puissions nous consacrer à la mise en œuvre des missions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale dans un climat serein et de coopération avec les services de l'État.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour échanger à ce sujet et approfondir ces demandes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Gilles Petit-Gats - Directeur général par interim - Centre d'action sociale protestant

Eléonore Morel - Directrice générale - Centre Primo Levi

Franck Calderini - Directeur général - Coallia

Yasmine Flitti et Pascal Revault - Comède

Annie Burlot-Bourdil - Directrice générale par interim - Croix Rouge française

Florent Guéguen - Directeur général - Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

Jean-François Ploquin - Directeur général - Forum réfugiés-Cosi

Pierre Henry - Directeur général - France Terre d'Asile

Christophe Levy - Secrétaire général - Groupe Accueil et Solidarité

Bertrand Guéry - Directeur - Centre de soins Osiris